

DGAS DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL
Coordination de l'Action Culturelle

Affaire suivie par Nathalie BIDAUD

Ligne directe : 01 30 40 50 18

Courriel : laravie@ville-taverny.fr ou nbidaud@ville-taverny.fr

Objet : exposition d'arts éphémères « La Ravie »

Chère artiste,

La ville de Taverny vous invite à participer à l'événement « La Ravie », qui propose des expositions éphémères d'arts graphiques au sein même de l'Hôtel-de-Ville, dans le hall d'accueil et les étages de circulation conduisant aux différents services municipaux, afin de faire bénéficier, non seulement les administré(e)s, mais également le personnel communal, du talent artistique des Tavernacien(ne)s et Valdoisien(ne)s.

L'appellation d'arts graphiques concerne ici l'ensemble des processus propres à la conception visuelle et à la mise en scène d'une création artistique, utilisant les techniques suivantes : écriture, typographie, dessin, peinture, aquarelle, gravure, estampe et photographie.

Le concept de « La Ravie » réside en un partenariat entre l'artiste, qui met ses œuvres à disposition, et la collectivité, qui les expose. Cependant, dans le cadre réglementaire de l'occupation du domaine public, un droit d'accrochage sera demandé à l'exposant.

Chaque artiste signera donc avec la Ville une convention d'occupation du domaine public en s'acquittant d'une redevance d'un montant forfaitaire de 15 € par artiste et par exposition (quel que soit le nombre d'œuvres exposées).

Vous pouvez proposer une ou plusieurs œuvres, auquel cas ces dernières pourront être présentées lors d'une même exposition ou, si accord préalable, la Ville peut se réserver le droit de les dévoiler lors de l'exposition suivante.

Vous aurez également la possibilité, si vous le souhaitez, de préciser le nom de votre œuvre, de rédiger une phrase sur sa réalisation et d'indiquer si cette dernière est mise en vente.

Ainsi, des cartouches de présentation et une éventuelle notice biographique peuvent être jointes aux œuvres mais ces dernières seront conçues, à ses frais, par l'artiste-exposant, sous réserve de la validation préalable de la Ville.

Par ailleurs, dans le cas où une personne signifierait son souhait d'acquérir une œuvre, la Ville vous en informerait pour pouvoir conclure une vente, sachant que l'œuvre vendue ne pourra être décrochée avant la fin de l'exposition conventionnelle.

Étant précisé que la Ville n'interfère en aucune façon dans cette transaction financière et ne perçoit aucune commission.

Mes services restent à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et j'espère très sincèrement que nous pourrions vous compter parmi les artistes volontaires à cette nouvelle forme de démocratisation des arts visuels.

Je vous invite donc à nous contacter à l'adresse générique suivante : laravie@ville-taverny.fr et à nous envoyer une photographie de la ou des œuvres que vous souhaitez exposer (10Mo par fichier).

Je vous prie d'agréer, Chère artiste, l'expression de ma considération distinguée.



Florence PORTELLI

Vice-présidente de la Région Île-de-France